

Dans beaucoup de cas, l'hypothèque est assortie d'intérêts extrêmement bas ou subventionnés.

Toutes sortes d'autres programmes, par exemple la participation à la mise en valeur des sites historiques provinciaux, sont à l'origine de transferts aux provinces qui ne sont pas assortis de l'obligation de faire l'objet de comptes détaillés dans les comptabilités provinciales. Il n'y a donc pas de comptes à rendre et cette participation passe presque inaperçue. Il est certain que les provinces ne sont pas les seules bénéficiaires des transferts fédéraux. Les municipalités reçoivent du Trésor fédéral des sommes considérables tenant lieu de taxes. Presque toutes les municipalités ont un établissement fédéral, un bureau de poste, par exemple, mais beaucoup reçoivent des avantages financiers qui dépassent largement le prix de tous les services qu'elles peuvent assurer en retour. Il en est tout spécialement ainsi à Sainte-Anne-de-Bellevue, dans la circonscription de Vaudreuil, où a été construit le magnifique hôpital des Anciens combattants, ainsi qu'à Rigaud où il y a un énorme complexe du Revenu national.

Et à propos de ces complexes fédéraux, il ne faudrait pas oublier les avantages directs que les collectivités locales retirent de la décentralisation de l'administration fédérale, qui ne se borne absolument pas aux Postes, aux Affaires des anciens combattants et au Revenu national. Pour en revenir à Vaudreuil, on y trouve par exemple des stations de recherches piscicoles, ainsi qu'un site historique national de Parcs Canada et des bureaux de divers autres ministères fédéraux. Ensemble, ils sont créateurs de recettes municipales directes et d'emplois, et contribuent à la stimulation de l'économie provinciale.

Un grand nombre d'autres établissements qui sont considérés comme relevant de la sphère de compétence provinciale reçoivent une assistance fédérale, par exemple les musées municipaux et provinciaux, ainsi que les hôpitaux construits grâce à des subventions fédérales. Le gouvernement fédéral subventionne les logements pour les anciens combattants et les centres d'information touristiques. Il finance la construction de passages inférieurs sur les routes, comme à Dorion, dans ma circonscription, où il y a eu un accident tragique il y a bien des années. Plus récemment, un passage inférieur a été construit à Sainte-Anne-de-Bellevue, et l'on demande maintenant au gouvernement de subventionner la construction d'un passage inférieur à Terrasse Vaudreuil. Les subventions massives du gouvernement fédéral dont j'ai parlé jusqu'ici sont offertes à toutes les régions du Canada et sont fonction du nombre d'habitants de chaque province.

● (1720)

Je voudrais maintenant passer aux programmes qui sont particulièrement avantageux pour le Québec. Le plus important du point de vue financier est le programme de péréquation, soit le transfert inconditionnel d'une partie des impôts fédéraux aux trésors provinciaux, qui a donné environ au Québec 10 p. 100 de ses recettes cette année, soit plus de 1.7 milliard de dollars. Ce généreux partage des richesses du Canada sera prévu dans notre nouvelle constitution. Cinquante pour cent de l'argent remis aux provinces dans le cadre de la péréquation va au Québec. En outre, le gouvernement fédéral accorde aux trésors provinciaux des sommes énormes pour l'enseignement de la langue seconde. Là aussi, le Québec est le principal bénéficiaire de ces subventions.

Le budget—M. Herbert

Une bonne partie de l'appui financier que le ministère de l'Expansion économique régionale accorde à l'industrie et pour les travaux provinciaux va aussi au Québec. En outre, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dépense beaucoup d'argent au Québec dans le cadre de ses programmes de travaux d'hiver, puisque le taux de chômage dans cette province dépasse la moyenne nationale.

Pendant que je parle du problème du chômage, qui a en bonne partie été accentué au Québec par les incertitudes causées par la possibilité de séparation et les difficultés créées ou aggravées par la loi 101, je voudrais soulever un autre avantage du partage des richesses nationales. En gros, les cotisations versées à la caisse d'assurance-chômage sont les mêmes par habitant partout au Canada; mais on ne peut pas en dire autant des prestations. Par exemple, en 1979, les versements au Québec s'élevaient à plus de \$240 par habitant, tandis qu'ils représentaient moins de la moitié de cette somme en Ontario et seulement le quart, soit \$60 par habitant, en Alberta. Pour \$3 de cotisation payés en Alberta, seulement \$1 est versé en prestations. Au Québec, on verse \$3 en prestations pour \$2 de cotisations. Il est impossible d'être fier d'un taux de chômage élevé, mais M. Lévesque ne doit pas oublier que les chômeurs qui ne peuvent pas se trouver d'emploi à cause de la pénurie des investissements au Québec reçoivent des prestations qui sont en bonne partie payées grâce aux cotisations recueillies dans d'autres provinces.

On peut invoquer bien des raisons pour expliquer le taux de chômage élevé au Québec, mais il y a d'autres groupes de citoyens québécois qui reçoivent un appui financier supérieur à la moyenne nationale. Les Québécois sont plus nombreux que les autres à recevoir le supplément de revenu garanti du programme de sécurité de la vieillesse. Il y a aussi plus de veuves âgées de 60 à 65 ans qui reçoivent l'allocation du conjoint au Québec qu'ailleurs. Tous ces programmes sont financés par le gouvernement fédéral.

D'autre part, les garderies, qui sont financées à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada, reçoivent deux fois et demie plus d'argent par habitant au Québec que les garderies de la province voisine, l'Ontario.

Je signale également l'existence de deux autres grands programmes dont jouissent les Québécois. Il y a tout d'abord le programme énergétique fédéral, qui assure la subvention du pétrole importé utilisé au Québec. Ainsi, les conducteurs de voitures, de camions et d'autobus du Québec sont assurés de ne pas payer leur essence plus cher que dans les provinces productrices de l'Ouest. Les propriétaires de maisons et ceux qui habitent en appartement peuvent également se chauffer avec du mazout que subventionne généreusement le gouvernement fédéral. Cette aide fédérale concrétise vraiment le principe du partage canadien et cesserait sûrement si le Québec se séparait.

Je signale par ailleurs que les millions de dollars de subvention accordés à l'industrie laitière, qui est le pivot de l'agriculture québécoise, sont tout à l'avantage du Québec et des agriculteurs de la circonscription de Vaudreuil.

Tous ces programmes donc, péréquation, formation linguistique, subvention à l'énergie, garderies, pensions, prestations d'assurance-chômage, programmes d'emplois d'hiver, subventions laitières, pour ne nommer que ceux-là, apportent aux